



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/77
8 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Dix-septième session
Genève, 19-21 novembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 19 novembre 2008, à 10 heures*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Dialogue sur la sécurité énergétique: alliances stratégiques pour la sécurité énergétique.

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de la Division CEE de l'énergie durable: <http://www.unece.org/ie/>, et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au plus tard avant la session par télécopie (+41 22 917 0038) ou par courrier électronique (catherine.pierre@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, située au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir plan sur le site Internet de la Division de l'énergie) afin d'obtenir une plaquette d'identité au moins une heure et demie avant le début de la réunion. En cas de difficultés, prière de contacter le secrétariat par téléphone (poste 74140 ou 75721).

4. Coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
5. Examen des activités des organes subsidiaires du Comité:
 - a) Dialogue sur la sécurité énergétique;
 - b) Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»;
 - c) Groupe de travail du gaz, Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz et Centre du gaz;
 - d) Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales;
 - e) Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon;
 - f) Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles.
6. Programme de services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie.
7. Coopération et coordination avec d'autres Comités sectoriels de la Commission.
8. Programme de travail dans le domaine de l'énergie pour 2009-2010 et évaluation de l'efficacité du sous-programme de l'énergie durable:
 - a) Programme de travail, notamment des organes subsidiaires;
 - b) Calendrier provisoire des réunions pour 2009.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la session.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/ENERGY/77 – Ordre du jour provisoire annoté.

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés en anglais, en français et en russe et affichés aussitôt sur le site Web de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/ie/se/com.html>.

Point 2. Élection du Bureau

2. Le Comité sera invité à élire un bureau ou à confirmer dans ses fonctions/réélire le Bureau actuel.

Point 3. Dialogue sur la sécurité énergétique: alliances stratégiques pour la sécurité énergétique

Documents: ECE/ENERGY/76 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa seizième session

ECE/ENERGY/2008/1 – Dialogue sur la sécurité énergétique

ECE/ENERGY/2008/2 – Rapport intérimaire sur l'étude de la CEE sur les politiques en matière d'énergie durable visant à réduire les risques associés à la sécurité énergétique.

3. Lors du premier dialogue d'experts du Comité de l'énergie durable sur la sécurité énergétique tenu en novembre 2007, des experts ont fait remarquer que la façon la plus efficace de gérer les risques associés à l'offre et d'accroître la sécurité énergétique mondiale était d'investir dans les technologies et les infrastructures. Les changements qui s'étaient opérés sur le marché de l'énergie avaient fait apparaître de nouvelles difficultés quant à la réalisation des investissements nécessaires. Le document de travail établi par le secrétariat concernant le financement de la sécurité énergétique conclut qu'une coopération active entre les compagnies pétrolières nationales et internationales ainsi que des politiques stables des gouvernements hôtes pourraient contribuer à mobiliser les capitaux nécessaires aux investissements dans le secteur des hydrocarbures. Les gouvernements devraient s'efforcer de mettre en place un cadre budgétaire et réglementaire propice au financement par des sources multiples. Cette session du dialogue d'experts examinera d'abord l'impact potentiel des alliances stratégiques entre les compagnies pétrolières nationales et internationales sur la sécurité énergétique. Les représentants des gouvernements concernés examineront ensuite la nature complémentaire des stratégies en matière de sécurité énergétique dans différents pays et sous-régions.

Point 4. Coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Document: ECE/ENERGY/2008/4 – Coopération avec les organisations internationales.

4. Le Comité sera informé de la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des associations industrielles et la communauté des affaires.

Point 5. Examen des activités des organes subsidiaires du Comité

5. Le Comité sera brièvement informé des activités et du futur programme de travail de chacun de ses organes subsidiaires, notamment:

- a) Dialogue sur la sécurité énergétique:

Document: ECE/ENERGY/2008/1 – Dialogue sur la sécurité énergétique.

- b) Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»:

Document: ECE/ENERGY/WP.4/2008/4 – Rapport du Comité directeur sur sa dix-neuvième session.

- c) Groupe de travail du gaz, Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz et Centre du gaz:

Documents: ECE/ENERGY/WP.3/2008/2 – Rapport du Groupe de travail sur sa dix-huitième-session

ECE/ENERGY/GE.5/2008/2 – Rapport du Groupe spécial d'experts sur sa neuvième session.

- d) Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales:

Document: ENERGY/GE.3/2008/2 – Rapport du Groupe spécial d'experts sur sa cinquième session.

- e) Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon:

Document: ECE/ENERGY/GE.4/2008/2 – Rapport du Groupe spécial d'experts sur sa cinquième session.

- f) Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles:

Document: ECE/ENERGY/GE.5/2007/5 – Rapport du Groupe spécial d'experts sur sa première session.

6. Le Comité souhaitera peut-être prendre note des informations communiquées, en particulier concernant l'examen du programme de travail pour 2009-2010 au titre du point 8.

7. Suite à l'examen et à l'évaluation des activités des organes subsidiaires, le Comité de l'énergie durable sera invité à recommander au Comité exécutif d'approuver la prolongation ou la suppression des mandats du Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz, du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon, et du Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles.

Point 6. Programme de services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie

Documents: ECE/ENERGY/2007/3 – Programme de services consultatifs régionaux de la CEE dans le domaine de l'énergie (au cours de la période 2005-2007, soumis à la seizième session du Comité)

ECE/ENERGY/2008/3 – Programme de services consultatifs régionaux de la CEE dans le domaine de l'énergie.

8. Le Comité sera informé des activités de la CEE menées par les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie.

9. Le Comité souhaitera peut être prendre note des informations communiquées.

10. Le Comité voudra peut-être également examiner et approuver les priorités concernant les activités futures à entreprendre par les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie.

Point 7. Coopération et coordination avec d'autres Comités sectoriels de la Commission

11. Le secrétariat informera le Comité des activités d'intérêt commun avec d'autres Comités sectoriels de la Commission.

Point 8. Programme de travail dans le domaine de l'énergie pour 2009-2010 et évaluation de l'efficacité du sous-programme de l'énergie durable

Documents: ECE/ENERGY/2008/4 – Coopération avec les organisations internationales

ECE/ENERGY/2008/5 – Projet de programme de travail pour 2009-2010 dans le domaine de l'énergie et évaluation de l'efficacité du sous-programme de l'énergie durable.

12. Le Comité sera invité à examiner et à adopter son programme de travail pour 2009-2010. En vue de l'établissement du cycle du budget-programme de l'ONU, le descriptif du programme pour 2010-2011 devrait également être examiné sur la base d'un document de séance établi par le secrétariat.

13. Le Comité sera invité à approuver le calendrier provisoire de ses réunions pour 2009.

Point 9. Questions diverses

14. Les délégations voudront peut-être soulever d'autres questions intéressant la réunion. Toutefois, au moment où l'ordre du jour provisoire a été établi, aucune question n'avait été proposée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10. Adoption du rapport de la session

15. En concertation avec le Bureau, le secrétariat résumera les conclusions et décisions du Comité afin de les faire figurer dans le rapport de la dix-septième session qui sera distribué aux États membres.

III. CALENDRIER PROVISOIRE

Mercredi 19 novembre

- | | |
|-----------------|--|
| 10 h 00-13 h 00 | Points 1 et 3 de l'ordre du jour, notamment la session spéciale consacrée au «Dialogue sur la sécurité énergétique: alliances stratégiques pour la sécurité énergétique» |
| 15 h 00-17 h 00 | Session spéciale consacrée au «Dialogue sur la sécurité énergétique: alliances stratégiques pour la sécurité énergétique»
(<i>suite</i>) |
| 17 h 00-18 h 00 | Projet de conclusions et de recommandations |

Jeudi 20 novembre

- | | |
|-----------------|----------------------------------|
| 10 h 00-13 h | Point 4 de l'ordre du jour |
| 15 h 00-18 h 00 | Points 5 et 6 de l'ordre du jour |

Vendredi 21 novembre

- | | |
|-----------------|---|
| 10 h 00-13 h 00 | Points 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour |
| 13 h 00 | Clôture de la session |
